



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

*L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 14 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 06 décembre 2023, s'est réuni à l'Espace François Mitterrand à la salle La Savoyarde de Montmélian, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		JF CLARAZ	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		JL BENETTI	X
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Claire	CHARGUERON (Suppléante)	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			X
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		E. VANACKERE	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **207-2023 RENOUELEMENT DU LABEL TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (TETE)**

Rapporteur : Rémy SAINT GERMAIN

Le présent rapport a pour objet de :

- Renforcer la stratégie climat-air-énergie de la Communauté de communes Coeur de Savoie
- Dresser le Bilan mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial 2020-2026
- Demander la labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 4 étoiles

### *o Contexte et vision stratégique*

Au cours de l'année 2015, la Communauté de communes Cœur de Savoie a fait le choix de s'engager dans une démarche de labellisation TEPOS, territoire à énergie positive, souhaitant structurer son projet de développement durable territorial. Pour l'aider à écrire sa stratégie, après un pré-diagnostic Cit'ergie réalisé par l'ADEME, la collectivité a poursuivi son travail en faveur de la transition énergétique. Ainsi, elle a été labellisée TEPOS Croissance Verte en 2016 par la Région AURA et l'Etat.

Le 7 novembre 2019, la Communauté de communes Cœur de Savoie a validé son plan d'action en lien avec la stratégie Climat-Air-Energie et a déposé une demande de labellisation Cit'ergie - désormais nommé "Territoire Engagé pour la Transition Ecologique Air Climat Energie". A la suite de cette délibération, la commission nationale du label a accordé le label " Cap Cit'ergie" – devenu ensuite le label "Territoire Engagé pour la Transition Écologique Air-Climat-Énergie - niveau 2 étoiles" – à la Communauté de communes Cœur de Savoie pour une durée de 4 ans.

Parallèlement, le conseil communautaire de Cœur de Savoie a adopté le plan Climat Air Energie de Cœur de Savoie le 10 décembre 2020. Cette délibération a été complétée le 6 juillet 2023 par l'approbation du schéma de développement des énergies renouvelables.

Comme prévu par le label, une visite de suivi de la mise en œuvre du programme d'action est réalisée chaque année depuis 2020.

Début 2023, la collectivité a décidé de renouveler son engagement dans le label "Territoire Engagé pour la Transition Écologique Air Climat Énergie" afin de poursuivre son action dans le domaine climat-air-énergie. Cet exercice a permis de réaffirmer les objectifs stratégiques du territoire, en matière de réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi que d'augmentation de la production d'énergies renouvelables, afin d'atteindre notamment l'équilibre énergétique du territoire à l'horizon 2050. Il a également permis d'évaluer le chemin déjà parcouru dans ce domaine, qui conduit aujourd'hui la collectivité à demander la labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie - niveau 4 étoiles. A noter que, sur les 515 collectivités engagées dans ce label d'excellence distinguant la performance des meilleures politiques et actions énergie-climat, seules 24 collectivités atteignent à ce jour le niveau 4 étoiles et plus.

Cœur de Savoie a pour ambition de devenir territoire à énergie positive à l'horizon 2050 afin d'atteindre l'équilibre entre consommation d'énergie et production d'énergie renouvelable sur le territoire.

- *Les objectifs de la politique climat-air-énergie de la Communauté de communes Cœur de Savoie*

La Communauté de communes Cœur de Savoie réaffirme ainsi les objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET validés fin 2020 :

- Objectifs stratégiques de la collectivité :

Les objectifs stratégiques quantifiés fixés dans le cadre du PCAET aux horizons 2025, 2030 et 2050, à l'échelle de la Communauté de communes Cœur de Savoie se déclinent de la manière suivante :

- Réduire les consommations énergétiques de 10 % en 2025, de 15 % en 2030 et de 35 % en 2050 par rapport à 2016,
- Augmenter la production d'ENR de 140 % en 2025, de 160 % en 2030 et de 230 % en 2050 par rapport à 2015 à l'échelle de Cœur de Savoie. Le détail des objectifs par filière ajusté dans le cadre du schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération validée en conseil communautaire de juillet 2023 se présente ainsi :

Filière	Objectif 2030 (GWh)	Évolution attendue / situation actuelle
Bois énergie	90	X 1.25
Solaire Photovoltaïque	67	X 31
Hydroélectricité	10	X 1.4
Géothermie	5	X 1.4
Méthanisation	35	X infini
Solaire Thermique	8	X 7.2
Récupération de chaleur fatale	10	X infini

- Réduire les émissions de GES de 16 % en 2025, de 24 % en 2030 et de 53 % en 2050 par rapport à 2016
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques à hauteur de 20 % en 2025, de 39 % en 2030 et de 70 % en 2050 par rapport à 2016.

La tenue de ces objectifs stratégiques est vérifiée annuellement depuis l'approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial. Comme le prévoit la loi, une évaluation à mi-parcours du PCAET a été réalisée en 2023 dont le détail est consultable sur la plateforme extranet et qui sera annexé à la présente délibération.

En synthèse, on constate pour la période 2015-2021 une évolution des indicateurs dans la bonne tendance (baisse des consommations énergétiques, des émissions, des polluants atmosphériques, augmentation de la production des énergies renouvelables et de récupération).

Néanmoins, l'intensité de ces évolutions doit être renforcée en ce qui concerne la baisse dans le territoire des consommations énergétiques et des émissions de GES et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération. En ce qui concerne l'exemplarité de la collectivité en la matière, les objectifs sont atteints. Enfin, au-delà de ces principaux indicateurs, il convient de renforcer l'action en matière d'adaptation au changement climatique et de donner une dimension plus collective à ce Plan.

Dans ce cadre, la collectivité a retravaillé les axes structurants, les objectifs stratégiques et les actions de son PCAET. Les grandes orientations stratégiques sont ainsi devenues les suivantes :

#### A. Une collectivité exemplaire, cheffe de file de la transition énergétique des communes et acteurs de son territoire

- 1/ Développer le travail en transversalité au sein des élus et des services
- 2/ Accompagner les communes dans la transition énergétique
- 3/ Limiter l'empreinte carbone de l'urbanisme sur le territoire
- 4/ Associer les acteurs économiques et institutionnels du territoire
- 5/ Impliquer les habitants et les associations du territoire

#### B. Un territoire sobre en énergie

- 1/ Diminuer les consommations énergétiques du patrimoine des collectivités du territoire
- 2/ Favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat public et privé
- 3/ Inciter et accompagner les habitants à réduire la facture énergétique de leur logement
- 4/ Mobiliser les professionnels de la rénovation
- 5/ Accompagner les entreprises du territoire vers plus de sobriété énergétique
- 6/ Réduire l'impact de la mobilité sur le climat et la qualité de l'air

## 7/ Promouvoir la mobilité durable en interne à la CCCS

### C. Un territoire qui valorise ses ressources énergétiques locales (Schéma Directeur EnR&R)

- 1/ Favoriser le développement des EnR par la coordination et le développement d'une culture commune
- 2/ Développer la récupération de chaleur fatale
- 3/ Développer la géothermie
- 4/ Développer le solaire thermique
- 5/ Développer le bois-énergie
- 6/ Développer l'hydroélectricité
- 7/ Développer la production photovoltaïque
- 8/ Développer la méthanisation

### D. Un territoire qui préserve son cadre de vie et qui s'adapte au changement climatique

- 1/ Préserver la qualité de l'air
- 2/ Adapter les modes de vies au changement climatique
- 3/ Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques
- 4/ Gérer durablement les forêts du territoire et adapter les pratiques sylvicoles au changement climatique
- 5/ Préserver la biodiversité
- 6/ Adapter les bâtiments au changement climatique

### E. Un territoire qui soutient une économie locale et responsable

- 1/ Structurer une démarche d'économie solidaire
- 2/ Réduire les déchets et favoriser leur réemploi
- 3/ Soutenir les filières locales
- 4/ Développer des circuits alimentaires de proximité
- 5/ Développer un tourisme durable

Nota : les parties en gras représentent les évolutions par rapport au PCAET approuvé en 2020.

Ces grandes orientations stratégiques appellent des évolutions du programme d'action du Plan Climat Air Energie de Coeur de Savoie telles que définies dans le programme d'action détaillé, *consultable sur la plateforme extranet et qui sera annexé à la présente délibération.*

- *Demande de label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie : état des lieux et plan d'actions*

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, déclinaison française du label européen european energy award (eea), est porté par l'ADEME. C'est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation ou le pilotage d'un Plan Climat Air Énergie Territorial et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique et climatique de la collectivité. La politique climat-air-énergie de la collectivité est formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc...

La Communauté de communes Cœur de Savoie est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO<sub>2</sub> associées et la qualité de l'air :

- la planification territoriale,
- le patrimoine de la collectivité,
- l'approvisionnement en énergie, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la coopération et la communication.

Lors d'ateliers de travail, les services communautaires, aidés par leur conseillère Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ont réalisé le recensement des actions à l'initiative de la Communauté de communes Cœur de Savoie, engagées ou à venir, sur ces thématiques.

**Le plan d'actions opérationnel pour les 4 prochaines années, annexé à la présente délibération, constitue l'aboutissement de cette phase d'état des lieux et du bilan à mi-parcours du PCAET.**

Il décrit les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés à moyen terme et présentés ci-dessus. Il a été préparé par l'équipe projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, présenté au bureau communautaire le 2 octobre 2023 et partagé en comité des maires le 30 novembre 2023. L'état des lieux climat-air-énergie réalisé dans le cadre du programme "Territoire engagé pour la transition écologique" est annexé à la présente délibération au travers du projet de dossier de candidature déposé auprès de la Commission Nationale du Label.

*Il est consultable sur la plateforme extranet.*

Il confirme les priorités d'action fixées dans le PCAET approuvé en 2020 et ajuste ce programme, notamment en ce qui concerne la préservation de la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique.

Il comprend notamment les éléments budgétaires, humains, le calendrier de mise en œuvre associé et les indicateurs retenus pour le suivi. Les mesures sont ainsi coordonnées, planifiées au niveau d'horizons temporels différents (long terme, moyen terme et court terme). Elles impliquent la Présidente, le Vice-Président à la Transition Écologique, le bureau communautaire, le conseil communautaire, les maires et élus communaux, les services communautaires, des représentants de la société civile et des professionnels.

L'élu référent de la démarche du label "Territoire Engagé pour la Transition Écologique Air-Climat-Energie" au sein de la Communauté de communes Cœur de Savoie sera Rémy Saint-Germain, Vice-Président à la Transition Écologique. La mise en œuvre de la démarche mobilisera en parallèle l'ensemble des élus dans les différentes politiques publiques portées par l'intercommunalité et sera pilotée par le bureau de la Communauté de communes.

La conduite opérationnelle du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie sera pilotée par Sébastien Eyraud, chef de projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie et chef du service Transition énergétique à la Communauté de communes Cœur de Savoie, avec l'appui du Comité de Direction et de Pascaline Cousin, conseillère Territoire Engagé Climat-Air-Énergie et en lien avec les deux communes du territoire engagées dans cette démarche de labellisation : Montmélian et Porte de Savoie. Elle mobilisera l'ensemble des services de la Communauté de communes (mobilité, logement, agriculture/alimentation, etc.) et associera également ses partenaires institutionnels et associatifs dans le domaine climat-air-énergie via le comité technique du PCAET.

Ces référents techniques sont identifiés dans le programme d'actions annexe, consultable sur la plateforme extranet.

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre de Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de GES, de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique, lorsque cela est possible.

Ainsi, la Communauté de communes Cœur de Savoie s'engage à suivre annuellement les indicateurs suivants, vérifiés par exemple à l'occasion de la visite annuelle de la conseillère Territoire Engagé Climat-Air-Énergie :

- Émissions de GES du territoire (teqCO<sub>2</sub>) ;
- Consommations énergétiques globales (GWh) ;
- Production d'énergie renouvelable du territoire (en distinguant électricité et thermique - GWh) ;
- Taux de production d'énergie renouvelable sur le territoire (%)
- Émissions annuelles de polluants atmosphériques (tonnes)
- Consommation d'énergie finale des bâtiments publics de la collectivité (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m<sup>2</sup>)
- Consommation de l'éclairage public de la collectivité (kWh/hab.an)
- Production d'énergie renouvelable du patrimoine public (en distinguant électricité et thermique - MWh)
- Parts modales de la voiture, des transports en commun et du vélo pour les déplacements domicile-travail (%) ;
- Production de déchets ménagers et assimilés par habitant (kg/hab).

#### ○ Conclusion

Le travail mené en collaboration avec les services techniques intercommunaux ainsi que les élus, les partenaires et les habitants du territoire dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PCAET permet de proposer au conseil communautaire un plan d'action climat-air-énergie de la collectivité couvrant les différents champs de compétence de la collectivité. Ce plan permet à la collectivité de s'engager dans les objectifs précédemment listés et de demander le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 4 étoiles auprès de la Commission nationale du Label.

Cette délibération précise également la démarche d'évaluation et confirme le mode de gouvernance du projet.

#### ○ Délibéré

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Rémy Saint-Germain, élu référent du label " Territoire Engagé pour la Transition Écologique Air-Climat-Energie ", et Sébastien Eyraud, chef de projet ;
- **APPROUVE** l'état des lieux climat-air-énergie réalisé dans le cadre du programme "Territoire engagé pour la transition écologique" ;
- **CONFIRME** la stratégie climat-air-énergie et les objectifs associés fixés dans le Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- **APPROUVE** le plan d'action climat-air-énergie déclinant et approfondissant cette stratégie pour les 4 années à venir ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter le label Territoire Engagé Climat-Air-Energie 4 étoiles et à déposer le dossier au nom de la Communauté de communes Cœur de Savoie auprès de la Commission Nationale du Label ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous documents se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

